



République Française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Séance du mercredi 29 juillet 2026

Date de convocation : 24/07/2026	Le vingt-neuf juillet deux mille vingt-six à 18h00, le Conseil municipal de la commune de PEIPIN, s'est réuni à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Farid RAHMOUN, Maire dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.
Membres en exercice : 19	
Présents : 14	
Votants : 17	Présents : Farid RAHMOUN, Sophie DUPARCHY, Xavier BOISSONNET, Alexandra PUT, Éric TEDESCHI, Alix PERRIN, Christiane AMIELH, Marylise NICOLAS, Cédric COIMET, Jean-Marc DAUMAS, Julien CHANDRE, Charlotte ANSELMO, Philippe BOTALLA, Xavier TRUJILLO
Pour : 17	
Contre : 0	
Abstention : 0	Représenté(s) : Christophe LECOMPÈRE représenté par Cédric COIMET, Fabien RODRIGUEZ représenté par Julien CHANDRE, Aurélie DURAND représentée par Xavier TRUJILLO
	Excusé(s) :
	Absent(s) : Amina LEGHRIBI, Miguel GILLOT
Secrétaire de séance :	Xavier BOISSONNET

DE_2026_035 - Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une prise en charge des tâches de gestion financière de la Commune (facturation, trésorerie, élaboration des budgets, etc), de mise en forme et de suivi des dossiers administratifs (notamment les demandes de subventions et marchés publics, etc), de contrôle de la CSP des services eau et assainissement et toutes interventions (sauf urbanisme) auprès du concessionnaire d'ici au mois d'octobre, dans l'attente d'un recrutement pérenne d'ores et déjà prévu.

Date de transmission de l'acte: 03/08/2026
Date de reception de l'AR: 03/08/2026
004-210401451-DE_2026_035-DE
A G E D I

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} août 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial de première classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (35/35èmes) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois sur une période de 6 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au niveau de la comptabilité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De créer à compter du 01/08/2026 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de rédacteur principal de première classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet (35/35èmes).

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 10/08/2026 au 10/11/2026 inclus.

Il/Elle devra justifier d'une expérience professionnelle réussie de trois ans minimum dans un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice majoré 556 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget (chapitre 012)

À Peip

Date de transmission de l'acte: 03/08/2026
Date de reception de l'AR: 03/08/2026
004-210401451-DE_2026_035-DE
A G E D I



Farid RAHMOUN

Xavier BOISSONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois.

Acte certifié exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 3/08/26
et de la publication le 6/08/26

Date de transmission de l'acte: 03/08/2026

Date de reception de l'AR: 03/08/2026

004-210401451-DE_2026_035-DE

A G E D I